

## SEPANSO

## France Nature Environnement Aquitaine



Reconnue d'Utilité Publique - Affiliée à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

## Une force pour la nature

Le 18 avril 2018

Monsieur Michel DUBROMEL
Président
France Nature Environnement
81/83 bd de Port-Royal
75013 PARIS

Objet : problème identifié au niveau du Code Forestier

## Monsieur le Président,

Une délégation de la SEPANSO Landes a été reçue par Monsieur le Préfet des Landes le mardi 16 avril 2018 afin d'exposer divers problèmes auxquels notre organisation est confrontée en ce qui concerne les forêts.

Nous nous plaignions que les arrêtés préfectoraux portant autorisation de défrichement ne soient pas publiés au Recueil des Actes Administratifs du département

Le préfet, soutenu par le DDTM adjoint, nous a assuré que le Code Forestier n'impose pas la publication des autorisations de défrichements. Ce Code ne prévoit que l'affichage sur le terrain et en mairie au moins 15 jours avant les travaux. Le délai de recours de 2 mois courant à compter de la date la plus tardive de l'affichage (ref. instruction technique DGPE/SDFCB/2017-712 du 29/08/2017 du MAAF).

Naturellement cette situation nous paraît aussi absurde qu'anormale dans la mesure où la destruction de l'état boisé est souvent terminée alors que le contentieux est pendant.

Aussi nous souhaitons primo que France Nature Environnement vérifie que l'affirmation du préfet est exacte, et secundo si elle est exacte, que France Nature Environnement agisse pour que le Code Forestier soit revu afin d'impose la publication des autorisations de défrichement dès leur parution

D'avance merci d'examiner ce sujet de portée nationale. Amicalement...

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine

1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte

Copies à : Hervé Le Bouler, Morgane Piederrière et au Réseau juridique